

ADTHINK MEDIA
Société Anonyme au capital de 1.839.150 euros
Siège social : 79, rue François Mermet
69160 TASSIN LA DEMI-LUNE
437 733 769 RCS LYON

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 30 JUIN 2016

Mesdames, Messieurs, Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale en application des statuts et de la loi sur les sociétés commerciales, pour :

- vous rendre compte de l'activité de notre société, de ses filiales et du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir,
- soumettre à votre approbation les comptes sociaux et les comptes consolidés dudit exercice, lesdits comptes consolidés faisant l'objet d'un rapport de gestion distinct,
- soumettre à votre approbation l'affectation du résultat,
- vous demandez de bien vouloir renouveler l'autorisation conférée au Conseil d'Administration dans le cadre du rachat d'actions par la société d'une partie de ses titres.
- ainsi que vous présentez diverses résolutions non liées à la gestion quotidienne de la Société et qui feront l'objet d'un rapport complémentaire.

Vous prendrez ensuite connaissance :

- Des rapports des Commissaires aux comptes,
- Des comptes annuels.

Nous vous précisons que les chiffres figurant dans le présent rapport ont été arrondis.

En outre nous vous précisons que sont annexés au présent rapport les informations et rapports suivants :

- Le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices ;
- Le tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L 225-129-1 et L 225-129-2 dudit Code, intégrant en sus l'ensemble des autorisations accordés concernant le capital social de la Société ;
- Le tableau des honoraires des Commissaires aux comptes.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, votre société a notamment réalisé les opérations suivantes :

- La mise en œuvre de diverses opérations de réorganisations internes permettant d'opérer en 2016 avec des structures renforcées et une stratégie redéfinie sur chacun de ses marchés.
- La fusion par voie d'absorption des filiales ADVERSTREAM et CLICK MEDIAS.
- Trois nouvelles sociétés détenues à 100% par ADTHINK MEDIA ont été créées au cours du dernier trimestre 2015.
- L'acquisition en mars 2015 du fonds de commerce de la société DIGITAL4CAST.

La répartition du CA social France/Export est la suivante :

| | Chiffre d'affaires 2014 | Chiffre d'affaires 2015 |
|---------------------------------|-------------------------|-------------------------|
| France | 1.731.232 | 5.690.281 |
| Export | 151.215 | 5 994 506 |
| Chiffre d'affaires total | 1.882.447 | 11 684 787 |

Le chiffre d'affaires est constitué de :

- prestations de services aux filiales du Groupe
- de facturation aux clients MailKitchen et BIG
- De l'activité de l'ex Advertstream, régie publicitaire
- De l'activité de l'ex CLICK MEDIAS, agence à la performance
- De l'activité du fonds de commerce racheté D4CAST

- Evolution prévisible et perspectives d'avenir.

L'activité de la société de l'exercice 2016 dépendra en grande partie de la réussite de la commercialisation des projets innovants et internationaux et de notre capacité à commercialiser l'ensemble de nos services publicitaires dans un marché en pleine mutation avec l'arrivée des achats programmatiques en RTB.

- Analyse objective et exhaustive des affaires, des résultats et de la situation financière de la société, notamment de sa situation d'endettement

Conformément aux dispositions de l'alinéa 3 de l'article L. 225-100 du Code de commerce, nous vous présentons une analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, notamment de sa situation d'endettement au regard du volume et de la complexité des affaires.

Avec 5.145.105 euros de capitaux propres, contre 11.444.206 euros au titre de l'exercice précédent, et une dette nette de (3.118.751) euros, contre (2.362.564) euros au titre de l'exercice précédent, ADTHINK MEDIA présente toujours une situation financière solide et pérenne.

L'endettement financier au 31 décembre 2015 s'élève à 4.187.588 euros, dont 938.569 euros est échu à moins d'un an.

- Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et clients (articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce)

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous informons qu'à la clôture des deux derniers exercices, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs se décompose, par date d'échéance, comme suit :

| EXERCICES | FACTURES ECHUES | FACTURES A 30 JOURS | FACTURES A 45 JOURS | FACTURES A 60 JOURS | AUTRES DELAIS (> 60 JOURS) | TOTAL |
|-----------|-----------------|---------------------|---------------------|---------------------|----------------------------|----------------|
| 2015 | 1 640 268,35 € | 527 773,92 € | 60,00 € | 51 813,97 € | | 2 219 916,24 € |
| 2014 | 99 582,28 € | 56 292,07 € | 1 640,50 € | 967,32 € | 13 338,79 € | 171 820,96 € |

- Principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée :

Un marché publicitaire en pleine mutation et sur lesquels le business se concentre sur les gros acteurs comme Google et Critéo.

- Indications sur l'utilisation des instruments financiers par la Société (notamment exposition de la Société aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie) :

Risque très faible.

- Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.

Aucun événement postérieur à la clôture n'est susceptible d'avoir une influence sur l'activité, la situation financière, le résultat et le patrimoine de la Société.

- Activité en matière de recherche et de développement.

La société effectue des dépenses de recherche et développement et peut donc bénéficier du crédit d'impôt recherche.

Au 31 décembre 2015, la créance cumulée envers l'Etat, nette d'imputations antérieurs s'élève à 297.232,44 euros.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

- Activité des filiales et participations.

Vous trouverez dans le tableau annexé à nos comptes des informations relatives à l'activité et aux résultats des filiales de notre Société et des sociétés qu'elle contrôle.

Nous complétons ces informations par les éléments suivants :

LUDO FACTORY : www.ludofactory.com

Notre société détient une participation de 100% en pleine propriété dans le capital de la société LUDO FACTORY.

Cette société édite le site de jeux de www.ludokado.com ainsi que le site de jeux www.globbies.com

Elle a réalisé au titre de l'exercice 2015 un chiffre d'affaires de 2 645.842 euros contre 3.886.317 euros au titre de l'exercice précédent.

Son résultat ressort bénéficiaire pour 148.427,62 euros contre un profit de 296.841,29 euros au titre de l'exercice précédent.

Ses capitaux propres s'élèvent à 1.077.400 euros pour un capital social de 150.000 euros.

PROFILES PARTNER :

Notre société détient une participation de 100% en pleine propriété dans le capital de la société PROFILES PARTNER.

Cette société a uniquement une activité de micro paiement sur Internet pour les filiales du Groupe.

Elle a réalisé au titre de l'exercice 2015 un chiffre d'affaires de 896.647 euros contre 609.892 euros au titre de l'exercice précédent.

Son résultat ressort en profit pour 3.333,88 euros contre une perte de (1.171,17) euros au titre de l'exercice précédent.

Ses capitaux propres s'élèvent à 369.502 euros pour un capital social de 350.000 euros.

NUMERIK ART : www.numerik-art.com

Notre société détient une participation de 100% en pleine propriété dans le capital de la société NUMERIK ART.

NUMERIK ART édite le site de rencontre : www.jerencontre.fr et la plateforme d'affiliation www.say.fr

Elle a réalisé au titre de l'exercice 2015 un chiffre d'affaires de 5.040.018 euros contre 8.749.479 euros au titre de l'exercice précédent.

Son résultat ressort en perte pour (93.013,36) euros contre une perte de (1.186.905,09) euros au titre de l'exercice précédent.

Ses capitaux propres s'élèvent à 461.971 euros pour un capital social de 500.000 euros.

IT NEWS INFO :

Notre société détient une participation de 75 % en pleine propriété dans le capital de la société IT NEWS INFO.

IT News INFO édite des sites spécialisés sur l'actualité informatique professionnelle, et organise des conférences nationales et en région sous le nom de www.it-tour.fr/

Elle édite les sites : www.lemondeinformatique.fr, www.reseaux-telecoms.net, www.distributique.com, www.cio-online.com dont elle vend les audiences à de nombreux annonceurs.

Le chiffre d'affaires est généré par de la publicité diffusée sur les sites et par les conférences.

Elle a réalisé au titre de l'exercice 2015 un chiffre d'affaires de 2.378.472 euros contre 2.757.942 euros au titre de l'exercice précédent.

Son résultat ressort en perte pour (1.506.251,48) euros contre un profit de 248.838 euros au titre de l'exercice précédent.

Ses capitaux propres s'élèvent à 2.914.631 euros pour un capital social de 5.000.000 €.

KEEP TRAFFIC

Notre société détient une participation de 100% du capital de cette société.

Cette société est une agence de performance marketing qui opère dans le dating.

Elle a réalisé au titre de l'exercice 2015 un chiffre d'affaires de 6 785 730,18 € euros contre 6.064951 euros au titre de l'exercice précédent.

Son résultat ressort en perte pour (782.092) euros, contre une perte de (397.423) euros au titre de l'exercice précédent.

Ses capitaux propres sont négatifs pour (944.268.) euros pour un capital social de 201.863 euros.

Nb : le taux de conversion est celui de la date de clôture.

ADTHINK MEDIA CORP.

Notre société détient une participation de 100 % en pleine propriété dans le capital de la société ADTHINK MEDIA CORP.

Cette société a pour rôle la commercialisation des services du groupe en Amérique du Nord et du Sud.

Elle a réalisé au titre de l'exercice 2015 un chiffre d'affaires de 1.826.556,86 € euros (1), contre 677.205 euros au titre de l'exercice précédent.

Son résultat ressort en perte pour (71.832) euros (2) contre une perte de (198.988) euros au titre de l'exercice précédent.

Ses capitaux propres euros sont négatifs pour un montant de (328.270) euros pour un capital social de 75.950 euros.

⁽¹⁾ Le taux de conversion retenu est le taux moyen annuel.

⁽²⁾ Le taux de conversion retenu est celui de la date de clôture.

- Sociétés contrôlées

Au 31 décembre 2015, notre société détient ainsi la totalité du capital des sociétés, KEEP TRAFFIC, LUDO FACTORY, PROFILES PARTNER, NUMERIK ART, ADTHINK MEDIA CORP et 75% du capital de la société IT NEWS INFO.

- Prises de participations significatives dans des sociétés ayant leur siège en France ou prise de contrôle de telles sociétés

Le Groupe n'a acquis aucune participation au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015. Par ailleurs, ADTHINK MEDIA a créé, directement et indirectement au cours de l'exercice trois filiales détenues à 100%,

- Aliénations d'actions intervenues à l'effet de régulariser les participations croisées

Néant

COMPTES CONSOLIDES

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100 du Code de commerce, nous vous présenterons ensuite le rapport de gestion du Groupe et les comptes consolidés de l'exercice écoulé que nous soumettrons à votre approbation.

RESULTATS SOCIAUX - AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats sociaux.

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels sociaux que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur et qui vous sont explicitées dans l'annexe aux comptes.

Nous vous présentons ci-après les principaux chiffres de l'exercice faisant apparaître une progression significative du chiffre d'affaires générée notamment par l'absorption des sociétés Advertstream et Click Medias accompagné d'un recul de la rentabilité. Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Ainsi, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, le chiffre d'affaires s'est élevé à 11.684.787 euros contre 1.882.447 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'est élevé à 9.145.882 euros contre 1.298.336 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des impôts et taxes s'est élevé à 219.621 euros contre 98.555 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'est élevé à 2.974.229 euros contre 1.493.495 euros pour l'exercice précédent, étant souligné que l'effectif salarié moyen s'est élevé à 72 contre 36 au titre de l'exercice précédent.

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'est élevé à 1.340.087 euros contre 658.794 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des amortissements et provisions s'est élevé à 1.081.665 euros contre 564.132 euros au titre de l'exercice précédent.

Le montant des autres charges s'est élevé à 153.912 euros contre 21.243 euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 14.915.395 euros contre 4.134.555 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice en perte pour (2.534.958) euros contre une perte de (1.768.377) euros pour l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier négatif pour (1.824.313) euros, contre (460.610) euros pour l'exercice précédent, il s'établit en perte à (4.359.271) euros, contre une perte de (2.228.987) euros pour l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- d'un résultat exceptionnel en perte pour (2.237.063) euros contre une perte de (69.232) euros au titre de l'exercice précédent, et
- d'un impôt sur les sociétés négatif pour (297.232) euros compte tenu du montant du crédit impôt recherche d'autant, contre un impôt sur les sociétés négatif (192.112) euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2015 se solde par une perte de (6.299.101,26) euros contre une perte de (2.106.106,74) euros au titre de l'exercice précédent.

- Proposition d'affectation du résultat.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de (6.299.101,26) euros, que nous vous proposons d'affecter au poste « Report à nouveau ».

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents.

| | Exercice 31/12/2012 | Exercice 31/12/2013 | Exercice 31/12/2014 |
|--|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| Nombre d'actions | 6.125.500 | 6.130.500 | 6.130.500 |
| Dividende net unitaire | 0 | 0 | 0 |
| Distribution totale éligible à l'abattement prévu à l'article L 158-3-2 du CGI | 0 | 0 | 0 |

- Dépenses non déductibles fiscalement.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous demandons d'approuver les dépenses et charges visées aux articles 39-4 et 39-5 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 18.543 €.

- Tableau des résultats des cinq derniers exercices.

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.225-38 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous invitons à vous référer au rapport spécial des Commissaires aux comptes.

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Mandats des Commissaires aux Comptes.

Nous vous rappelons la situation de nos Commissaires aux comptes

Co-commissaire aux comptes titulaire :

la société DELOITTE ET ASSOCIES, nommée par l'assemblée générale du 18 mai 2010, dont le mandat arrive à expiration ;

la société Axens-Audit SAS, nommée par l'assemblée générale du 1^{er} juin 2012 dont le mandat arrivera à expiration à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes clos le 31 décembre 2017.

Co-commissaire aux comptes suppléant :

la Société BEAS, nommée par l'assemblée générale du 18 mai 2010, dont le mandat arrive à expiration ;

Monsieur Christophe PERRIER, nommé par l'assemblée générale du 1^{er} juin 2012 dont le mandat arrivera à expiration à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes clos le 31 décembre 2017.

La société n'atteignant plus les seuils de chiffre d'affaires et de personnel au titre de l'exercice 2014 et 2015 requis pour l'établissement des comptes consolidés, elle ne sera pas tenu à l'établissement de tels comptes au titre de l'exercice 2016. Il vous sera demandé d'acter la fin du mandat de la société Deloitte et Associés et de son suppléant la société BEAS.

Les honoraires des Commissaires aux comptes (hors frais) sont rappelés dans le tableau à cet effet en annexe au présent rapport.

Liste des mandats et fonctions des Mandataires Sociaux au 31 décembre 2015

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la Société au 31 décembre 2015 :

- Liste des mandats et fonctions de Monsieur Sylvain MOREL ;
 - Président du Conseil d'Administration d'ADTHINK MEDIA SA,
 - CEO de la société ADTHINK MEDIA CORP.
 - Directeur Général de la société IT NEWS INFO SAS,
 - Gérant de la société civile LEROMYS,
 - Cogérant de la société civile MAI 2007,
 - Cogérant de la société LUDO FACTORY SARL.

- Liste des mandats et fonctions de Monsieur Bertrand GROS :
 - Directeur Général d'ADTHINK MEDIA SA,
 - Président de la société IT NEWS INFO SAS,
 - Gérant de la société civile ALV IMMOBILIER,
 - Gérant de la société civile ALV PARTICIPATIONS,
 - Cogérant de la société civile MAI 2007,
 - Cogérant de la société LUDO FACTORY SARL,
 - Représentant légal d'ADTHINK MEDIA SA Président de la société PROFILES PARTNER SAS.

- Liste des mandats et fonctions de Monsieur Marc LAVIGNE DELVILLE :
 - Administrateur ADTHINK MEDIA SA,

- Directeur Général adjoint de la société ADTHINK MEDIA CORP.
- Directeur Général de la société IT NEWS INFO,
- Gérant de la société civile LD INVEST,
- Gérant de la société civile « HIYOMA & ... »,
- Gérant de la société NUMERIK ART SARL.

Opérations sur titres réalisées par les dirigeants

Le tableau ci-après, établi en application des dispositions des articles L.621-18-2 du Code Monétaire et Financier et 223-26 du Règlement Général de l'AMF, présente un état récapitulatif des opérations réalisées, au cours de l'exercice écoulé, par les dirigeants et les personnes qui leur sont liées, pour lesquelles la société a reçu une notification

Bertrand GROS et liés :

| Nombre de titres | Nature de l'opération | Montant Total |
|------------------|-----------------------|---------------|
| 24.320 | Acquisitions | 41.973,37 € |

Sylvain MOREL et liés :

| Nombre de titres | Nature de l'opération | Montant Total |
|------------------|-----------------------|---------------|
| 30.556 | Acquisitions | 37.767,17 € |

Marc LAVIGNE DELVILLE et liés :

| Nombre de titres | Nature de l'opération | Montant Total |
|------------------|-----------------------|---------------|
| 121.497 | Cessions | 228 148,02 € |

Actionnariat et Modifications du capital social - Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2015 (article L 233-13 du Code de commerce)

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du Code de Commerce ainsi qu'à celles de l'article 9.2 des statuts, et compte tenu des informations reçues en application des dispositions des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'identité des personnes physiques ou morales détenant individuellement, directement ou indirectement, au 31 décembre 2012, plus de 3%, 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 33,33%, 50%, 66,66%, 90% ou 95% du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales.

Ainsi au 31 décembre 2015, le capital social s'élevait à 1.839.150 euros, composé de 6.130.500 actions d'une valeur nominale de 0,30 € et le nombre des droits de vote s'élevait à 7 560 239, après exclusion des droits de vote des actions auto-détenues, répartis de la façon suivante :

| Actionnaires | Actions | | Droits de vote | |
|-----------------------------|-----------|--------|----------------|--------|
| | Nombre | % | Nombre | % |
| LEROMYS CAPITAL / S MOREL | 1 309 552 | 21,36% | 1 595 500 | 21,10% |
| ALV PARTICIPATIONS / B GROS | 1 315 380 | 21,46% | 2 062 240 | 27,28% |
| Marc Lavigne Delville | 59 234 | 0,97% | 118 468 | 1,57% |
| LD INVEST | 113 700 | 1,85% | 227 400 | 3,01% |
| Rhône-Alpes Création | 11 639 | 0,19% | 23 278 | 0,31% |
| Rhône-Alpes PME gestion | 95 049 | 1,55% | 190 098 | 2,51% |
| Helea Financière | 133 665 | 2,18% | 266 886 | 3,53% |

| | | | | |
|--|------------------|---------------|------------------|----------------|
| Actions auto-détenues par ADM | 91 822 | 1,50% | | |
| Salariés via un plan d'actions gratuites | 102 125 | 1,67% | 178 125 | 2,36% |
| Total Nominatif | 3 232 166 | 52,72% | 4 661 995 | 61,66% |
| Actions porteurs | 2 898 334 | 47,28% | 2 898 334 | 38,33% |
| Total au porteur | 2 898 334 | | 2 898 334 | |
| | | | | |
| TOTAL GENERAL | 6 130 500 | 100,00% | 7 560 329 | 100,00% |

NB : nombre théorique de droits de vote (y compris actions auto-détenues) * : 7 652 151

* en application de l'article 223-11 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

✓ Evolution du capital au cours de l'exercice 2015

Au cours de l'exercice, aucune action n'a été créée.

- Nombre d'actions composant le capital social au début de l'exercice : 6.130.500
- Nombre d'actions nouvelles émises pendant l'exercice : 0
- Nombre d'actions composant le capital social à la fin de l'exercice : 6.130.500

✓ Droit de vote double

Nous vous rappelons que conformément aux stipulations de l'article 12 des statuts, il est attribué un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital qu'elles représentent, à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire ;

Les actions composant le capital social et disposant d'un droit de vote double au 31 décembre 2015 sont visées ci-dessus.

✓ Franchissement de seuil

Nous n'avons pas eu connaissance de franchissement de seuil au cours de l'exercice 2015.

PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de Commerce, nous devons vous rendre compte de la proportion du capital que représentent, au dernier jour de l'exercice 2015, les actions détenues par le personnel de la société et par le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225-180 du Code de Commerce, dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise, d'un fond commun de placement d'entreprise, et/ou directement.

Au 31 décembre 2015, il n'existe pas d'actions composant le capital social de la Société qui soient détenues par ses salariés ou des salariés des autres sociétés du Groupe dont la Société fait partie, faisant l'objet d'une gestion collective où dont lesdits salariés n'auraient pas la libre disposition.

Enfin nous vous rappelons que l'assemblée générale mixte réunie le 21 mai 2014 a rejeté la résolution relative à l'augmentation de capital réservée au personnel de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225-180 du Code de commerce dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

OPERATIONS REALISEES AU TITRE DES PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS SOUS OPTIONS ET OBLIGATIONS DE CONSERVATION DES ACTIONS POUR LES DIRIGEANTS BENEFICIAIRES D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION/ D'ACHAT D' ACTIONS

Nous vous informons qu'aucune opération relative à l'acquisition ou à la souscription d'actions sous options réservées au personnel salarié de la société n'a été ouverte au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Au 31 décembre 2015 il n'existe plus de plan d'option de souscription ou d'achat d'actions au sein de la Société.

OPERATIONS REALISEES AU TITRE DES ATTRIBUTIONS D' ACTIONS GRATUITES

Le dernier plan d'attribution gratuite est devenu caduc pour son solde non attribué le 18 juillet 2013. Le Conseil d'Administration du 19 mars 2013, avait décidé la mise en place d'un plan d'attribution d'actions gratuites (26 125 actions). Ces actions ont été affectées aux bénéficiaires en mars 2015.

OPERATIONS REALISEES AU TITRE DES ATTRIBUTIONS DE BSPCE

L'assemblée générale mixte réunie le 21 mai 2014 a délégué au Conseil d'administration sa compétence à l'effet de procéder à l'émission réservée et à l'attribution, en une ou plusieurs fois et à son choix, à titre gratuit, d'un nombre maximum de quatre cent cinquante mille (450.000) bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE) au profit de membres du personnel salarié et/ou des dirigeants de la Société soumis au régime fiscal des salariés, conférant à leurs titulaires le droit de souscrire pour chaque bon à une action ordinaire nouvelle de la Société d'une valeur nominale de 0,30 euro.

Votre Conseil d'administration lors de sa séance du 31 octobre 2014 a émis 350.000 BSPCE conformément à l'autorisation qui lui avait été accordée par l'assemblée générale mixte du 21 mai 2014.

Votre Conseil d'administration lors de sa séance du 3 novembre 2015 a émis 100.000 BSPCE (BSPCE-3), conformément à l'autorisation qui lui avait été accordée par l'assemblée générale mixte du 21 mai 2014. Un rapport complémentaire est joint et dédié à ce sujet.

La délégation conférée par l'assemblée générale a donc été intégralement utilisée par votre Conseil d'administration.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES AUTORISATIONS ET DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION OU DE REDUCTION DU CAPITAL

Nous vous rappelons que les Assemblées Générales du 21 mai 2014 et du 30 juin 2015 ont conféré à votre Conseil d'Administration un certain nombre de délégations pour une durée de 18 à 26 mois selon les cas. Conformément aux dispositions de l'article L 225-100 du Code de commerce, nous vous présentons en annexe au présent rapport, un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité au 31 décembre 2015 ou ayant pris fin au cours de l'exercice 2015 accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L 225-129-1 et L 225-129-2 du Code de commerce. Nous incluons également les éventuelles autorisations conférées en matière de rachat d'actions.

Ce tableau vous indique l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

ACTIONS AUTO-DETENUES – CONTRAT DE LIQUIDITE - RECONDUCTION DU PROGRAMME DE RACHAT D’ACTIONS

Informations relatives à l’achat par la Société de ses propres actions

Un nouveau contrat de liquidité a été conclu à compter du 2 janvier 2014 avec la société AUREL BGC pour une durée de 12 mois. ADTHINK MEDIA avait affecté 20.000 titres et 50.000 € au compte de liquidité. Ce contrat n’a pas été renouvelé en 2015.

Au cours de l’exercice 2015, ADTHINK MEDIA n’a pas procédé à des opérations d’achat et de vente de ses actions

Au total au 31 décembre 2015 votre Société détenait 91.822 actions propres pour un prix de revient total de 371.810,40 €.

Reconduction du programme de rachat d’actions

La loi n° 2008-776 du 4 août 2008 a instauré un régime de rachat d’actions propres pour les sociétés dont les actions sont admises sur un marché ‘’organisé’’ et a ainsi permis aux sociétés dont les titres sont admises aux négociations sur Alternext de NYSE Euronext Paris de mettre en place un programme de rachat de leurs propres actions.

L’assemblée générale réunie le 30 juin 2015 a conféré à votre Conseil d’Administration le pouvoir d’acquérir des actions propres dans la limite 300.000 actions (en ce compris les actions auto-détenues par la Société) pour une durée de 18 mois venant à expiration le 31 décembre 2016.

Votre Conseil considère opportun de bénéficier d’ores et déjà d’une telle autorisation pour une nouvelle durée de 18 mois ; cette nouvelle autorisation mettant fin à la précédente pour la fraction non-utilisée.

Dès lors, conformément aux dispositions de l’article L 225-209-1 du Code de commerce, nous soumettons à votre approbation l’autorisation de conférer à votre Conseil d’Administration le pouvoir d’acquérir des actions propres dans la limite 300.000 actions (en ce compris les actions auto-détenues par la Société).

La présente autorisation viserait les objectifs suivants, à savoir :

— de favoriser la liquidité du marché de l’action par l’intermédiaire d’un prestataire de services d’investissement agissant de manière indépendante, dans le cadre d’un contrat de liquidité, conforme à une charte de déontologie admise par l’Autorité des marchés financiers, étant précisé que le nombre d’actions pris en compte pour le calcul de la limite de 300.000 actions susvisée correspond au nombre d’actions achetées, déduction faite du nombre d’actions revendues pendant la durée de la présente autorisation ;

— d’attribuer, le cas échéant, des actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de la société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l’expansion de l’entreprise, de plans d’actionnariat salarié ou de plans d’épargne entreprise, du régime des options d’achat d’actions, ou par voies d’attributions gratuites d’actions ;

— de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par la loi ou par l’Autorité des marchés financiers.

Pour la mise en œuvre de ce programme, le Conseil d’Administration aurait tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation, notamment pour acquérir, céder, échanger ou encore transférer les actions de la Société. Toutefois, le prix maximum d’acquisition par action ne pourra excéder 10 € hors frais et commissions, étant précisé qu’en cas d’opération sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution d’actions gratuites, ou de division ou de regroupement des actions, ou encore de modification du montant nominal des actions, ce prix sera ajusté en conséquence.

A titre indicatif, le montant maximum théorique que la Société serait susceptible de payer dans l’hypothèse d’achat au prix maximum de 10 € (cours maximum d’achat autorisé), hors frais et commission, s’élèverait à 3.000.000 € sur la base de 300.000 actions, compte non tenu des 91.822 actions déjà auto-détenues par la Société à cette date.

Le prix et le maximum du nombre d’actions de la Société objet du présent programme de rachat d’actions propres pourront être ajustés par le Conseil d’administration des fonctions des éventuelles opérations sur le capital de la Société.

L’autorisation serait accordée pour une durée de dix-huit mois à compter de la date de l’assemblée générale et remplacerait l’autorisation conférée par l’assemblée générale du 30 juin 2015.

Nous estimons vous avoir donné toutes les informations et explications nécessaires. Nous sommes d’ailleurs à votre disposition pour les compléter par toutes les précisions qu’il vous conviendra de nous demander.

Le Conseil d’Administration

ADTHINK MEDIA
Société Anonyme au capital de 1.839.150 euros
Siège social : 79, rue François Mermet
69160 TASSIN LA DEMI-LUNE
437 733 769 RCS LYON

Tableau des cinq derniers exercices

| | N-4 | N-3 | N-2 | N-1 | N |
|---|-----------|-----------|-----------|------------|------------|
| Capital en fin d'exercice | | | | | |
| Capital social | 1 837 650 | 1 837 650 | 1 839 150 | 1 839 150 | 1 839 150 |
| Nombre d'actions ordinaires | 6 125 500 | 6 125 500 | 6 130 500 | 6 130 500 | 6 130 500 |
| Opérations et résultats : | | | | | |
| Chiffre d'affaires (H.T.) | 1 775 688 | 2 260 739 | 2 336 829 | 1 882 447 | 11 684 787 |
| Résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions | 737 797 | 1 300 884 | 988 388 | -1 050 060 | -72 094 |
| Impôts sur les bénéfices | 26 842 | -77 364 | -243 903 | -192 112 | -297 232 |
| Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions | 1 062 837 | 982 328 | 702 515 | -2 106 107 | -6 299 101 |
| Résultat par action | | | | | |
| Résultat après impôts, participation avant dotations aux amortissements et provisions | 0,12 | 0,23 | 0,20 | -0,14 | 0,04 |
| Résultat après impôts, participation dotations aux amortissements et provisions | 0,17 | 0,16 | 0,11 | -0,34 | -1,03 |
| Dividende distribué | | | | | |
| Personnel | | | | | |
| Effectif salariés | 14 | 19 | 29 | 36 | 72 |
| Montant de la masse salariale | 812 355 | 1 045 213 | 1 383 188 | 1 493 495 | 2 974 229 |
| Montant des sommes versées en avantages sociaux | 363 549 | 476 516 | 620 678 | 658 794 | 1 340 087 |

ADTHINK MEDIA
Société Anonyme au capital de 1.839.150 euros
Siège social : 79, rue François Mermet
69160 TASSIN LA DEMI-LUNE
437 733 769 RCS LYON

Tableau des autorisations et délégations conférées par l'assemblée générale des actionnaires au Conseil d'administration

| OBJET | Assemblée | Durée | Plafond | Utilisation faite en cours d'exercice |
|--|---|--------------------|--|--|
| <i>Rachat d'actions de la Société</i> | <i>21.05.2014 5^{ème} résolution Puis 30.06.2015 6^{ème} résolution</i> | <i>18 mois</i> | <i>300.000 actions (incluant celles auto-détenues)</i> | <i>91 822 actions auto-détenues au 31/12/2015. Cessions : 0 actions Achats : 0 actions</i> |
| <i>Autorisation pour augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre à des investisseurs qualifiés (L 411-2 II du CMF)</i> | <i>21 mai 2014 6^{ème} résolution</i> | <i>26 mois</i> | <i>- Montant nominal maximal des augmentations de capital : 20% du capital social, par période de 12 mois * - montant nominal maximal des titres de créances : 5.000.000 €</i> | <i>Aucune</i> |
| <i>Autorisation d'attribuer et des BSPCE</i> | <i>21 mai 2014 7^{ème} résolution</i> | <i>18 mois</i> | <i>450.000 BSPCE</i> | <i>Attribués en 2014 : 200.000 BSPCE 1 150.000 BSPCE 2 Attribués en 2015 : 100.000 BSPCE 3 Autorisation soldée</i> |

* Le capital social au 31 décembre 2015 s'élevait à 1.839.150 euros.

ADTHINK MEDIA
Société Anonyme au capital de 1.839.150 euros
Siège social : 79, rue François Mermet
69160 TASSIN LA DEMI-LUNE
437 733 769 RCS LYON

Honoraires des contrôleurs légaux
(Article 222-8 du Règlement intérieur de l'AMF)

Les Co-Commissaire aux comptes titulaires de la Société sont :

La société DELOITTE & ASSOCIES (*)
185C Avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly sur Seine

La société AXENS Audit SAS
17, rue de la Presse, 42000 Saint-Etienne

| Montant H.T. en € | 31/12/2014 AXENS | 31/12/2014 DELOITTE | 31/12/2015 AXENS | 31/12/2015 DELOITTE |
|--|---------------------|------------------------|---------------------|------------------------|
| Audit -Commissariat aux comptes, certification des comptes individuels et consolidés : | | | | |
| -Autres diligences et prestations directement liées à la mission des C.A.C. : | | | | |
| - Emetteur | | | | |
| - Filiales intégrées | | | | |
| Sous-total | 16 497 € | 49 991 € | 16.200 € | 39.800 € |
| Autres prestations rendues à l'émetteur et filiales intégrées : | | | | |
| - Juridique, fiscal, social | | | | |
| - Technologie de l'information | | | | |
| - Audit interne | | | | |
| - Autres | | | | |
| Sous-total | | | | |
| TOTAL GENERAL | 16 497 € | 49 991 € | 16.200 € | 39.800 € |
| TOTAL GLOBAL | 66 488 € | | 56.000 € | |